



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. MODALITÉS DE COMMANDE DES BILLETS

1.1 LES BILLETS À L'UNITÉ

Le client n'est pas limité dans le nombre de billets qu'il souhaite acheter.

1.2 LES DEMANDES DE GROUPE

La réservation pour les groupes est ouverte à compter de la date d'ouverture de la billetterie. Pour toute demande de réservation d'un groupe, l'organisateur peut contacter directement le Service billetterie de la Fondation du Festival du Rire de Montreux afin de discuter d'éventuelles conditions spéciales pour l'accueil de ce groupe (billetterie@montreuxcomedy.com).

1.3 RÉSERVATION DE LA MEILLEURE PLACE

Lors d'une réservation de la meilleure place, vous sélectionnez votre catégorie de places ainsi que le nombre de billets désirés. Une attribution automatique des places s'effectue alors dans la catégorie choisie et vous obtenez les meilleures places disponibles. Les places numérotées sont en principe contigües.

2. PRIX ET PAIEMENT

Les prix sont indiqués sur la base des tarifs normaux en vigueur au moment de la commande. La Fondation du Festival du Rire de Montreux se réserve le droit de modifier les prix des spectacles à tout moment. Toutefois ces modifications seront sans effet sur les prix des commandes en cours de traitement ou déjà confirmées.

Les frais d'envoi et de traitement de facture (en cas de commande payée contre facture induisant l'envoi des billets par la poste) se montent à CHF 10.00 par commande et sont à ajouter à son total.

Le paiement d'une commande se fait par carte de crédit ou par versement postal / bancaire (uniquement pour les commandes par téléphone et par bulletin de commande) sur le compte de la Fondation du Festival du Rire de Montreux.

Pour les commandes de billets print@home achetés sur www.montreuxcomedy.com, seul le paiement par carte de crédit (Visa, Mastercard) est accepté.

Les commandes par internet ne sont pas majorées. Sur www.montreuxcomedy.com le paiement est réalisé conformément aux conditions générales du système de paiement Six. Toutes les informations sont protégées et cryptées avant transmission au centre de traitement. Cette sécurité est assurée par SSL2 et certifiée conforme selon le Payment Card Industry.

Lors d'achat dans les points de vente (par exemple FNAC), des frais de billetterie du partenaire et/ou de paiement par carte de crédit peuvent être ajoutés au prix annoncé.

3. TVA

Le prix du billet inclut la TVA à 2.5%.

En cas d'achat de package incluant une prestation (ex. cocktail dînatoire, coupe de champagne) en plus de la place de spectacle, c'est la TVA à 8% qui sera appliquée sur l'ensemble du package.

No de TVA de la Fondation du Festival du Rire de Montreux : CHE-110.305.080

4. EXÉCUTION DE LA COMMANDE

Pour les commandes passées au moyen du bulletin de commande ou par téléphone, la facture et les billets sont envoyés sous pli normal.

Les billets sont envoyés seulement à réception du paiement indiqué sur la facture envoyée en amont.

Le délai de paiement lors de l'envoi d'une facture est de 10 jours depuis la date de la facture.

5. CHANGEMENT DE PROGRAMME

La programmation étant établie longtemps à l'avance, la Fondation du Festival du Rire de Montreux se réserve le droit modifier le programme ou la distribution en cas de nécessité, ou dès lors que les conditions ne sont pas réunies pour permettre de présenter le spectacle prévu.

Les changements de programme ne donnent pas droit à un remboursement ou à un échange.

Seule l'annulation définitive d'un spectacle, du fait de la Fondation du Festival du Rire de Montreux, peut donner droit à un remboursement des billets. La valeur inscrite sur le billet sera remboursée sur demande de l'intéressé. Les billets d'un spectacle annulé doivent être restitués ou renvoyés dans un délai de trente jours à compter de la date de la manifestation imprimée sur le billet auprès de la Fondation du Festival du Rire de Montreux.

Les frais de traitement, les frais de billetterie ou tous autres frais ne seront pas remboursés.

Les billets achetés dans les points de vente (ex. FNAC) seront remboursés par le point de vente dans lequel le billet a été acheté, sur présentation de ce dernier.

Si le spectacle doit être interrompu, le billet ne sera pas remboursé.

6. DISTRIBUTION DES BILLETS

Les billets imprimés à domicile par le client doivent être imprimés sur papier A4 blanc et lisibles.

Les billets commandés par téléphone ou par correspondance seront émis après réception du paiement et envoyés par courrier A à l'adresse indiquée au moment de la commande. La Fondation du Festival du Rire de Montreux ne saurait être responsable de la perte, du vol ou du retard d'acheminement des billets.

Toute commande de billets n'ayant pas pu être acheminée du fait d'un changement d'adresse non signalé ne donnera lieu à aucun remboursement.

Les billets commandés depuis l'étranger ne sont pas envoyés par voie postale mais remis sur présentation d'une confirmation à la caisse du soir.

Duplicata : Aucun duplicata ne sera délivré sauf accord spécifique de la Fondation du Festival du Rire de Montreux. Des frais de CHF 10.00 seront facturés.

7. CONDITIONS D'UTILISATION DES BILLETS

Les billets ne sont ni repris ni échangés, ni remboursés même en cas de perte ou de vol. Ils doivent être présentés sur demande et ne sont pas valables sans la souche de contrôle. Toute revente de billet à un prix supérieur à celui figurant au recto est interdite.

8. CONDITIONS D'ADMISSION AUX SALLES DE SPECTACLES.

Chaque billet ne donne droit qu'à une seule place et n'est valable que pour le spectacle indiqué. Par respect pour le public et les artistes, l'accès ne sera permis, une fois le spectacle commencé, qu'aux places disponibles et au moment opportun, sur indication du personnel d'accueil. Le placement numéroté n'est plus garanti après l'heure de début du spectacle indiquée sur le billet. Pour être valides, les billets ne doivent pas être détachés de leur souche de contrôle. Les billets électroniques doivent comporter un code barre de la taille initiale, lisible et non souillé. Ce billet à code barre est unique. Sa validité sera contrôlée avant l'entrée dans la salle de spectacle. Le billet n'est valable qu'une fois : les photocopies, imitations et contrefaçons ne seront pas acceptées. Il est formellement interdit de photographier, filmer ou enregistrer les spectacles. La non-observation de cette règle pourra donner lieu à une sanction allant jusqu'à la confiscation du matériel et l'expulsion immédiate de l'enceinte du Festival. Il est interdit d'introduire dans les lieux de spectacle tous récipient en verre, pièces pyrotechniques et d'une manière générale tout objet présentant danger pour autrui. Les téléphones portables doivent être éteints pendant le spectacle.

9. OUVERTURE DES PORTES ET DE LA CAISSE DU SOIR

Pour les spectacles ayant lieu dans les murs du 2m2c (Centre de Congrès Montreux), les portes ouvrent dès 18h et un espace restauration est proposé au public

Pour les autres salles, les portes ouvrent 1 heure avant le début du spectacle

La caisse du soir ouvre 1 heure avant le début du spectacle.

10. LIMITE D'ÂGE

Les enfants en dessous de 6 ans ne sont pas admis dans les salles de spectacle, sauf s'il s'agit d'un spectacle pour enfant.

Jusqu'à 16 ans, les jeunes doivent être accompagnés par un adulte responsable.

Les parents sont responsables de leurs enfants et sont seul juge de décider si la soirée proposée est adéquate pour une jeune audience.

La Fondation du Festival du Rire de Montreux ne pourra pas être tenue pour responsable si le contenu des soirées n'est pas adapté.

11. TRANSPORTS PUBLICS

Nous conseillons vivement à notre public d'utiliser les transports publics.

Pour les spectacles au 2m2c (Centre de Congrès Montreux) un bus navette gratuit est organisé pendant 1 heure à la fin des galas pour ramener le public aux principaux parkings de Montreux et à la gare ; ainsi qu'aux parkings périphériques si ceux-ci ont été mis en place.

12. RÉCLAMATIONS

Les demandes de remboursement accompagnées d'un certificat médical ne font pas l'objet d'un remboursement automatique et seront examinées au cas par cas, par la Direction de la Fondation du Festival du Rire de Montreux. Seule la personne concernée par le certificat médical peut prétendre au remboursement de ses billets.

Sous réserve des dispositions précédentes, toute réclamation devra être formulée par écrit et à adressée à la Fondation du Festival du Rire de Montreux par lettre recommandée avec demande d' accusé de réception, à l'adresse suivante : Fondation du Festival du Rire de Montreux – Avenue Claude-Nobs 5 – 1820 Montreux – Suisse.

13. DROIT APPLICABLE ET FOR

En cas de litige, les CGV en vigueur au moment de l'achat sont utilisées comme base juridique. Les présentes CGV sont régies par le droit suisse, à l'exclusion de toute autre législation étrangère.

Le for juridique est établi à Montreux, Suisse.

Organisateur et contractant de l'acheteur :
FONDATION DU FESTIVAL DU RIRE DE MONTREUX
Av. Claude-Nobs 5
CH - 1820 MONTREUX
Juin 2016